

Kenya / CPI

Une avancée significative dans la lutte contre l'impunité des violences post-électorales de 2008 au Kenya - Le Procureur de la

Date de mise en ligne : mercredi 15 décembre 2010

Description :

Le Procureur de la CPI a dévoilé aujourd'hui une liste de six suspects considérés comme étant les plus hauts responsables des crimes commis lors des violences qui ont accompagné le processus électoral au Kenya entre fin 2007 et début 2008. Plus de 1500 personnes avaient trouvé la mort et plusieurs centaines de milliers d'individus avaient été déplacés.

Copyright © Mouvement mondial des droits humains - Tous droits réservés

Le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a dévoilé aujourd'hui une liste de six suspects considérés comme étant les plus hauts responsables des crimes commis lors des violences qui ont accompagné le processus électoral au Kenya entre fin 2007 et début 2008. Plus de 1500 personnes avaient trouvé la mort et plusieurs centaines de milliers d'individus avaient été déplacés.

Le Procureur de la CPI a demandé à ce que soient cités à comparaître William Ruto, Ministre de l'Education actuellement suspendu de ses fonctions, Henry Kiprono Kosgey, Ministre de l'Industrie ainsi que Joshua Arap Sang, directeur de la radio Kass FM, pour meurtre, déportation, persécution et torture. Le Procureur a également demandé à ce que soient cités Francis Kirimi Mathaura, Secrétaire général du gouvernement, Uhuru Muigai Kenyata, Ministre des Finances, et Mohammed Hussein Ali, ancien chef de la police, pour meurtre, déportation, persécutions et viols.

Ces crimes étaient jusqu'alors demeurés impunis. L'incapacité des autorités kényanes à enquêter sur les crimes commis lors des violences post-électorales et à poursuivre leurs auteurs, a motivé la requête du Procureur faite aux juges de la CPI d'autoriser l'ouverture d'une enquête sur la situation au Kenya, conformément au Statut de Rome. " *Après plus de huit mois d'enquête, l'annonce faite aujourd'hui ouvre la voie à de futurs procès d'auteurs présumés des crimes les plus graves. Il s'agit là d'un signal fort pour la fin de l'impunité dans le pays*", a déclaré Muthoni Wanyeki, Directrice exécutive du KHRC.

Le Procureur de la Cour pénale internationale a souligné que les suspects pourront comparaître libres aux audiences s'ils respectent certaines conditions, et notamment : donner leurs coordonnées à la Cour et l'informer de leurs déplacements, ne pas entrer en contact avec d'autres suspects, ne pas approcher les victimes ou les témoins et ne pas dissimuler les preuves. Les suspects devront se rendre volontairement à la CPI au moment des audiences. Si les suspects ne respectent pas ces conditions, le Procureur de la CPI pourra faire émettre des mandats d'arrêt.

La FIDH et le KHRC appellent les autorités kényanes à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les victimes et les témoins de l'affaire et exhortent le gouvernement à coopérer pleinement avec la CPI, conformément aux décisions de la Cour et dans le cas de l'émission de mandats d'arrêt.

Par ailleurs si, comme l'a annoncé le président Kibaki lors d'une réunion de crise le 13 décembre dernier, un tribunal spécial est mis en place pour juger les auteurs de crimes commis lors des violences post-électorales, il devra agir en complément des procédures de la CPI et ne pas entraver le travail de la justice internationale.

"L'annonce faite aujourd'hui par le Procureur de la CPI constitue un espoir renouvelé pour les victimes de crimes internationaux, qui ont attendu trop longtemps que justice soit faite, et devra contribuer aux efforts pour le respect effectif de l'Etat de droit au Kenya", a déclaré Souhayr Belhassen, Présidente de la FIDH.